



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Conseil des ministres

Mercredi 5 août 2026

Le Conseil des ministres a examiné et adopté les dossiers suivants.

Arrêtés	2
Création de la Tahiti Film Commission	2
Cinq variétés de cannabis, sans effet stupéfiant, homologuées pour la culture en Polynésie française	3
Communication	4
La Polynésie française accueille, pour la première fois, la 17ème Conférence régionale sur l'eau et l'assainissement	4
Subventions	5
En faveur d'associations culturelles et éducatives	5
En faveur d'associations de jeunesse et d'artisanat	6
Nomination	7
Un commandant de gendarmerie nommé aux fonctions notariales aux Australes	7



Arrêtés

Création de la Tahiti Film Commission

Le Président de la Polynésie française, en charge de l'économie numérique, a présenté un projet d'arrêté relatif à la nouvelle organisation de la Direction générale de l'économie numérique (DGEN).

La DGEN est le service administratif du Pays qui régule et réglemente le secteur des postes et télécommunications en Polynésie française, tout en soutenant le développement du numérique et de l'audiovisuel. Cette nouvelle organisation vient clarifier une situation déjà appliquée dans les faits.

Le service s'articule désormais autour de trois pôles :

- La direction,
- Le bureau administratif et financier (BAF), chargé des missions administratives du service (budget, ressources humaines, communication, aides publiques),
- Le bureau des affaires juridiques, économiques et techniques (BAJ), qui regroupe désormais la régulation, l'expertise juridique et l'expertise technique du service (radiofréquences, autorisations de réseaux, conformité des équipements).

Création de la Tahiti Film Commission

Cette réforme officialise également la création au sein de la DGEN, d'une nouvelle cellule, la Tahiti Film Commission (TFC), dédiée à l'audiovisuel. Elle s'inscrit dans une volonté du Gouvernement de dynamiser l'industrie audiovisuelle locale et répond à une attente forte des acteurs économiques du secteur, qui réclamaient un véritable « Film Office » pour la Polynésie française.

Dotée d'un agent de catégorie A, déjà en poste depuis six mois, la TFC deviendra le guichet unique des producteurs audiovisuels. Elle suivra l'attribution des aides publiques dont ils bénéficient, accompagnera l'évolution de la réglementation du secteur et représentera la Polynésie française lors d'événements à l'international, pour inciter les producteurs étrangers à venir tourner sur le territoire ou à acheter des productions locales. Elle a également vocation à devenir un lieu privilégié d'échange avec l'ensemble des professionnels du secteur en Polynésie française.

Compte tenu de l'ampleur de ses missions, cette cellule a vocation à accueillir davantage de personnel et à prendre progressivement de l'importance. Elle travaillera notamment à l'élaboration d'une stratégie sectorielle pour les autorités publiques et publiera un baromètre de l'audiovisuel destiné à mettre à disposition des données fiables sur ce secteur en développement.



Cinq variétés de cannabis, sans effet stupéfiant, homologuées pour la culture en Polynésie française

Le ministre de l'Agriculture, des Ressources marines, de l'Environnement a présenté un arrêté portant homologation du catalogue des variétés de cannabis dépourvu de propriétés stupéfiantes autorisées à la culture en Polynésie française.

Ce texte s'inscrit dans le cadre fixé par la loi du pays n° 2024-19 du 23 août 2024, qui réglemente certaines activités relatives au cannabis dépourvu de propriétés stupéfiantes et les médicaments contenant du cannabis ou des cannabinoïdes. Il s'applique dans le cadre du programme pilote actuellement engagé par la Direction de l'agriculture (DAG).

Seules les variétés inscrites à ce catalogue officiel peuvent être importées et cultivées sur le territoire. Cette exigence vise à garantir la sécurité sanitaire des cultures, à s'assurer du respect du seuil réglementaire de concentration en tétrahydrocannabinol (THC), fixé à moins de 0,3 %, soit un taux trop faible pour produire des effets stupéfiants et à structurer le développement encadré d'une nouvelle filière économique locale, dans le cadre d'un programme pilote conduit par la Direction de l'agriculture (DAG).

Cinq variétés ont été soumises à un dossier technique détaillé (origine, caractéristiques agronomiques, profil cannabinoïde, qualité semencière) et ont reçu un avis favorable de la Commission sur le cannabis, instance paritaire réunissant les services du Pays et les représentants des professionnels du secteur, lors de sa séance du 25 février 2026.

Variété homologuée	Obtenteur	Origine
ACDC	CBD Seeds Labs	États-Unis
Mountain Mango	CBD Seeds Labs	États-Unis
Painted Lady	Davis Hemp Farms	États-Unis
Midwest	CBD Seed Europe	Europe
Enectarol	Enecta	Europe

Toutes ces variétés respectent le seuil réglementaire de THC, attesté par des certificats d'analyse délivrés par des laboratoires accrédités et présentent des caractéristiques compatibles avec le climat polynésien (chaleur, forte humidité, pression fongique).

Ce catalogue constitue la référence réglementaire pour la culture de ces variétés en Polynésie française et pourra être actualisé périodiquement, selon la procédure d'inscription, de modification ou de radiation prévue par la réglementation en vigueur.



Communication

La Polynésie française accueille, pour la première fois, la 17ème Conférence régionale sur l'eau et l'assainissement

Le ministre de l'Agriculture, des Ressources marines et de l'Environnement a présenté une communication relative à l'accueil, par la Polynésie française, de la 17^e Conférence et Exposition de l'eau et de l'assainissement du Pacifique (PWWC 2026, Pacific Water and Wastewater Conference), organisée à Papeete du 31 août au 4 septembre 2026.

Placée sous le thème « Vai Ora – Living Water : de la source au récif, l'eau façonne la vie dans le Pacifique », cette conférence régionale réunit environ 300 participants venus de 21 pays et territoires du Pacifique (ministres, hauts fonctionnaires, dirigeants d'opérateurs, experts, entreprises et partenaires au développement).

L'événement vise à renforcer la reconnaissance politique de la sécurité de l'eau comme priorité régionale, à faire progresser la coopération et les partenariats, à accélérer les progrès vers l'objectif de développement durable n°6 des Nations unies (ODD 6) et à renforcer la résilience climatique du secteur. Autant de priorités que la Polynésie française partage à travers sa politique de l'eau, CAP 2030, fondée sur l'accès universel à une eau de qualité, la gestion intégrée de la ressource et la résilience des systèmes insulaires et dans les atolls.

L'édition PWWC 2026 repose sur trois principes directeurs :

- L'interdépendance des usages, des milieux et des composantes du cycle de l'eau ;
- La solidarité régionale, dans un Pacifique d'îles et d'atolls exposés à des vulnérabilités communes ;
- Le leadership du Pacifique, la région entendant porter sa propre voix en matière d'eau et d'assainissement pour tous (ODD 6) et de résilience climatique.

La Polynésie française défend une politique publique de l'eau qui ne s'arrête ni au robinet, ni au traitement des eaux usées. Parce qu'ils maîtrisent les prélèvements, les rejets et les ruissellements, les services publics de l'eau conditionnent directement la qualité des rivières, des nappes, des lagons et des récifs, capital naturel sur lequel reposent le tourisme, la pêche, l'aquaculture, la perliculture, l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'attractivité des territoires.

Au cœur de l'événement, le 10^e Forum des ministres de l'eau et de l'assainissement du Pacifique (PWWM), plus haute instance politique de la région pour la sécurité de l'eau, se tiendra les 31 août et 1^{er} septembre à la Présidence de la Polynésie française, sous l'autorité du ministre Taivini TEAI et en co-organisation avec la Communauté du Pacifique (CPS). Les ministres y feront le point sur les progrès vers l'ODD 6, définiront les priorités régionales et adopteront un communiqué ministériel commun.

Une exposition professionnelle réunira en parallèle, sous le chapiteau de la Présidence, une quarantaine de stands d'opérateurs d'eau et d'assainissement du Pacifique, d'entreprises, de bureaux d'études, de fournisseurs de technologies et de partenaires au développement,



venus présenter leurs solutions et proposer des partenariats. Elle sera officiellement inaugurée le 31 août par les ministres, à l'issue de la cérémonie d'ouverture.

Les Jeunes Professionnels de l'Eau (Young Water Professionals) bénéficieront d'un programme dédié, porté par l'Association du Pacifique pour l'eau et l'assainissement (PWWA), associant formation, mentorat et mise en réseau. En Polynésie française, ce vivier comprend notamment les agents des services communaux de l'eau, les équipes de la Polynésienne des Eaux et les diplômés du BTS Métiers de l'eau du collège-lycée La Mennais.

L'accueil de cet événement consacré à l'eau et à l'assainissement fait écho aux chantiers réglementaires engagés en Polynésie française, avec les projets de lois du pays relatifs à la réglementation des eaux usées, à l'usage des pesticides et à la protection des milieux humides et des ressources en eau.

Ces projets de réforme traduisent l'engagement concret du Pays : préserver les ressources en eau et les écosystèmes dont dépendent les familles et les filières polynésiennes et les écosystèmes, de la source au récif.

Subventions

En faveur d'associations culturelles et éducatives

La ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Culture a présenté un ensemble d'arrêtés approuvant l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur de plusieurs associations.

Ces subventions soutiennent des projets variés qui contribuent à la transmission culturelle, à l'éducation et à la vie artistique en Polynésie française.

Subventions et aides financières	Montant
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Tainui Friends of Hōkūle'a Tahiti pour financer ses activités culturelles en lien avec la navigation traditionnelle au titre de l'année 2026	700 000 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Objectif Image Tahiti pour financer l'exposition de photographies d'art « Te mata o te fenua – Héritage et Horizons » au titre de l'année 2026	300 000 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph pour financer ses ateliers de langue et de culture marquisiennes au titre de l'année 2026	200 000 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph pour	850 000 F CFP



financer la création et l'animation d'une bibliothèque scolaire au titre de l'année 2026	
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association 3e dos d'âne après le manguier pour financer la création et la diffusion d'un spectacle de cirque intitulé « Tāmau te ora » au titre de l'année 2026	900 000 F CFP
TOTAL	2 950 000 F CFP

En faveur d'associations de jeunesse et d'artisanat

La ministre des Sports, de la Jeunesse a présenté un ensemble d'arrêtés approuvant l'attribution de subventions en faveur d'associations de jeunesse et d'artisanat.

Ces subventions soutiennent le fonctionnement d'associations qui accompagnent au quotidien les jeunes Polynésien(ne)s (mouvements de jeunesse, scoutisme, activités éducatives et culturelles), ainsi que des artisans ayant représenté le savoir-faire polynésien lors d'un salon international et un centre de vacances qui accueille des enfants durant les périodes scolaires.

En fonctionnement :

Associations de jeunesse : activités générales et projet spécifique	Montant
Association MEJ Marquises – Mouvement Eucharistique des Jeunes des Îles Marquises	1 717 900 F CFP
Association Tamariki Orohena	1 126 000 F CFP
Association des Scouts et Guides de Polynésie française (SGPF)	1 401 400 F CFP
Association Jeunesse Adventiste Polynésie française	1 003 500 F CFP
Association des Jeunes de Maeva - Financement partiel de la participation au Heiva i Huahine, au Mini Heiva i Maeva, à la Toa Mo'a et à l'Union pour la jeunesse de Maeva	1 000 000 F CFP
TOTAL	6 248 800 F CFP

Association d'artisanat : projets spécifiques	Montant
Association Te Pu Poetini o te Ra'au - Financement partiel de la participation à la 62 ^e édition du Salon International de l'Agriculture de Paris (21 février au 1 ^{er} mars 2026)	644 000 F CFP



Florenza ROOARII A APA - Financement partiel de la participation à la 62 ^e édition du Salon International de l'Agriculture de Paris (21 février au 1 ^{er} mars 2026)	380 000 F CFP
TOTAL	1 024 000 F CFP

En investissement :

Association de jeunesse	Montant
Association Havea de Polynésie française - Acquisition d'un réfrigérateur et d'une cuisinière destinés aux centres de vacances	264 800 F CFP
TOTAL	264 800 F CFP

Nomination

Un commandant de gendarmerie nommé aux fonctions notariales aux Australes

Madame Yolande TEIKIPUPUNI a été nommée par le Conseil des ministres aux fonctions notariales sur l'île de Raivavae, Australes.

Cette nomination permet de garantir aux habitants de Raivavae un accès aux actes notariés essentiels du quotidien, sans avoir à se déplacer vers Tahiti, alors qu'aucune étude de notaire n'existe actuellement dans l'archipel des Australes.

Madame TEIKIPUPUNI assumera à compter du 1^{er} septembre 2026 les fonctions de commandant de brigade de gendarmerie territoriale autonome de Raivavae.

Service de la communication
PR/COM

